

Le quai de transit

Un **quai de transfert** (encore appelé station de transit ou plate-forme de regroupement) est une **installation qui permet de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée d'un centre de traitement** afin de les y acheminer par gros porteur. Dans le schéma global de gestion des déchets, il s'insère **entre les étapes de collecte et de traitement ou d'enfouissement**.

Au SMIVOM, les déchets collectés en point individuel et collectif arrivent **au quai de transfert par le biais des camions de collectes**. Généralement, les chauffeurs vident leur camion deux fois dans la matinée dans l'une des deux fosses. En effet, la **première fosse** est destinée aux **emballages du tri sélectif** tandis que la **seconde fosse**, plus grande, est destinée aux **ordures ménagères**. Un **grappin** commandé par un agent vient ensuite charger différents semi-remorques qui viennent chercher la collecte de la matinée. Les ordures ménagères et le tri sélectif ne sont jamais mélangés car leur destination n'est pas la même. Les **ordures ménagères partent à la SETMI** (voir [Le traitement des ordures ménagères](#)) tandis que la **collecte sélective est acheminée par le biais de PAPREC** (voir [Le centre de tri](#)).

L'**avantage principal** d'un quai de transfert réside dans la **réduction des impacts environnementaux** liés aux transports. Les distances de collecte sont en effet optimisées, car un unique gros semi-remorque est alors suffisant pour convoyer les déchets vers les sites appropriés. Les coûts qui en résultent sont également diminués. La **contrainte** réside dans le **nettoyage de la fosse** qui doit être régulier et aussi lorsque le **grappin tombe en panne**.